Image not found or type unknown

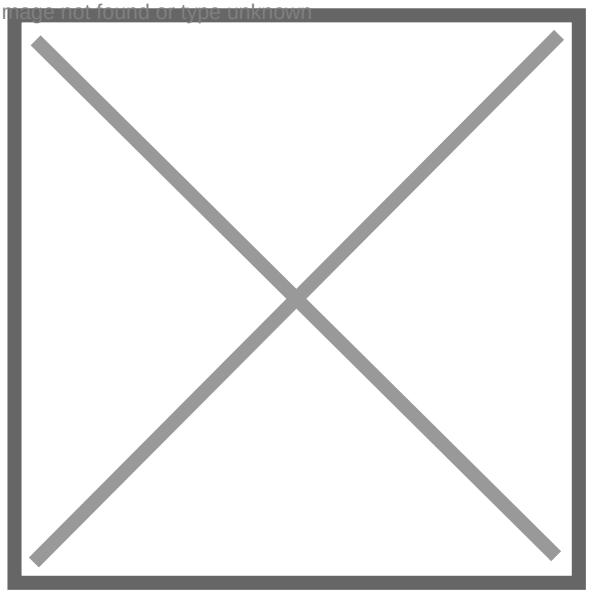

Réduction d une facture d eau

Par **Rocket**, le **28/05/2008** à **17:35**

Bonjour
--Suite à une fuite après mon compteur d eau j ai reçu une facture de 627 euros pour l'année écoulée.
Mes facture précédente s'élevait à environ 60 euros annuel.
-Il m'était impossible de constater cette fuite car mon compteur se trouve en contre-bas de ma maison et enterré.
-un professionnel a réparé la fuite. Un courrier a été envoyé avec la facture du plombier demandant une réduction et une facilité de paiement.
-Mi mai 2008,la réponse de la CIE des eaux étant qu aucune réduction n'est possible car je ne suis pas assujettis à l'assainissement.je dois donc payer 3 X 213 euros !!!
-Est-il possible de réduire cette facture ? Je ne pouvais pas savoir pour cette fuite.
-D'autre part pourrais-je proposer un second échéancier plus long ?
Merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés